

<https://47.snuipp.fr/Echec-a-l-ecole-lutter-contre-les-inegalites>



Échec à l'école : lutter contre les inégalités

- École - L'École en débats -

Date de mise en ligne : mardi 20 septembre 2011

Dernière mise à jour : 20 septembre 2011

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

Dans un avis du 13 septembre, le CESE [1] avance des préconisations pour donner à l'école les moyens de lutter contre les inégalités. Depuis une vingtaine d'années, le système éducatif français ne réussit plus à les atténuer, voire il les aggrave.

Le Conseil économique, social et environnemental a voté le 13 septembre un avis consécutif à son rapport sur « les inégalités à l'école ». Ce vote (155 pour sur 180 votants) est l'aboutissement d'un long travail d'enquête et de consultation qui a débuté en février 2011, travail pour lequel le CESE s'était auto-saisi.

Au nom de la section de l'éducation, de la culture et de la communication du CESE, le rapporteur, Xavier Nau fournit un constat guère surprenant puisqu'il vient notamment d'être rappelé par l'OCDE dans sa dernière livraison de « Regards sur l'éducation », mais surtout il avance des préconisations qui sonnent comme un désaveu des politiques menées ces dernières années.

Le CESE appelle à faire de « l'école républicaine » « la première priorité nationale » pour assurer la « réussite de tous » dans la scolarité obligatoire.

Le fil conducteur des préconisations du CESE se résume ainsi : « Afin de rester fidèle à son objectif d'émancipation des personnes par le savoir et la formation, l'école doit renouer avec une ambition éducative pour tous, en assurant un enseignement de qualité sur l'ensemble du territoire ».

Priorité au primaire et à l'éducation prioritaire

Pour le CESE, il s'agit de « mettre le paquet » sur l'école primaire dès que les difficultés naissent en renforçant la scolarisation des 2-3 ans, en respectant la politique des cycles, en mettant un maître en surnombre dans les écoles pour s'occuper des élèves dès qu'ils sont en difficultés.

Il faut aussi revoir complètement la formation professionnelle initiale des enseignants ainsi que leur formation continue. Les mots du rapporteur interrogé ne sont pas tendres quand il parle de la « réforme de la non-formation », une réforme qualifiée de « catastrophe » car "elle hypothèque l'enseignement pour les 40 prochaines années ». Mais ce qui est au coeur des propositions pour lutter contre les inégalités, c'est bien la relance de l'éducation prioritaire qui passe par une concentration de moyens sur des territoires ciblés.

Réformer autrement

La manière de conduire les réformes est aussi pointée : évaluations des expérimentations, consultations des équipes...

Il faut mettre les moyens lors des réformes, quitte à commencer progressivement, partie de territoire par partie de territoire.

La question de la mixité - socio-professionnelles, pédagogique - est centrale dans la lutte des inégalités et doit être prise en compte dans l'organisation territoriale du système.

Là encore, l'avis de CESE est mesuré et tempère les ardeurs de libéralisation à tout crin. Partant du constat que les inégalités territoriales sont très corrélées aux inégalités socio-économiques, il propose la relance des ZEP et une autonomie très encadrée et régulée quant à l'adaptation pédagogique en fonction des publics accueillis.

Enfin s'il est convenu que la carte scolaire n'a jamais été vraiment satisfaisante (stratégies d'évitement), le CESE dénonce la récente libéralisation et les politiques d'excellence qui aggravent les inégalités.

C'est aux établissements que doivent être distribués les moyens proportionnellement au niveau socio-professionnel

des jeunes avec une graduation des moyens, quitte à enlever aux plus favorisés - enseignement privé compris-

Le CESE

Le Conseil économique, social et environnemental est la troisième assemblée constitutionnelle de la France. Cette instance consultative indépendante regroupe 233 membres, représentants de l'ensemble des « forces économiques, sociales et environnementales » du pays.

Ses compétences ont été élargies par la loi organique du 28 juin 2010 : elle conseille les pouvoirs publics, dont elle évalue les politiques, elle informe les citoyens et favorise le dialogue, notamment entre les différentes catégories socio-professionnelles.

Voir le rapport :

- <https://www.lecese.fr/sites/default...>

[1] Conseil Économique Social et Environnemental : <https://www.lecese.fr/>